

PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du jeudi 22 juin 2023 à 20h00 – lieu : Valennes

Ordre du jour :

I) AFFAIRES ADMINISTRATIVES

1.1 – Marché de fourniture, d'acheminement d'électricité et services associés – Convention avec l'UGAP (Annexe 1)

1.2 – Remboursements séjour Maisonnettes du Lac

II) SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)

2.1 – Modification du règlement du SPANC (Annexe 2)

III) AFFAIRES FINANCIERES

3.1 – OPAH : Attribution des subventions aux particuliers

IV) DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION ACCORDEE AU PRESIDENT PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

V) INFORMATIONS DU PRESIDENT

- Questions et informations diverses.

Date de convocation : 15 juin 2023

Date d'affichage : 15 juin 2023

Nombre de conseillers :

En exercice : 42

Présents : 30

Votants : 36

Étaient Présents :

MM. BORDEAU Christian, BOSNYAK Yvan, CHABILLANT Jean-Luc, GAUTHIER Renaud, GRÉMILLON Patrick, GUIBERT Aris, LABURTHE-TOLRA Benjamin, LACOCHE Jacques, LEBERT Philippe, LEDIEU Christophe, LEROY Michel, MARIAIS Jean-Pierre, MARTEL Jean-Pierre, MERCIER Marc, MORIN Sébastien, PARIS Hubert, PITOOU Jean-Philippe, VADÉ Prosper et Mmes BRIGANT Nicole, DAVID Isabelle, GAUTIER Cindy, GERMAIN Martine, JUMERT Annie, LELONG Françoise, MENU Catherine, MERCIER Nadine, NELET Annie, PRIEUR Sergine, ROUGET Anne-Marie, membres titulaires, M. HUGUET Jean-Pierre, membre suppléant.

Étaient excusés :

M. CHÉRON Michel

M. DARROY Claude donne pouvoir à LELONG Françoise

M. FLAMENT Dominique donne pouvoir à ROUGET Anne-Marie

M. FOUCAULT Yves

M. JAMOIS Xavier

M. MASSÉ Nicolas donne pouvoir à BRIGANT Nicole

M. NICOLAÏ Christophe donne pouvoir à LEBERT Philippe

M. PLUT Jean-Claude

M. POTTIER Louis remplacé par son suppléant HUGUET Jean-Pierre

Mme BESNIER Claire

Mme BONNEFOY Béatrice

Mme RENARD Candy donne pouvoir à GRÉMILLON Patrick

M. STERBA Éléonora donne pouvoir à MARTEL Jean-Pierre

Monsieur MORIN Sébastien a été nommé secrétaire de séance.

La séance a été ouverte par Monsieur Michel LEROY, Président.

Le Procès-Verbal du Conseil Communautaire du 27 avril 2023 a été approuvé à l'unanimité.

Le Procès-Verbal du Conseil Communautaire du 25 mai 2023 a été approuvé à la majorité, par 32 voix pour et 4 abstentions.

Monsieur LEROY présente au conseil communautaire le nouveau Directeur Général des Services de la collectivité, Monsieur BOULAY Stéphane.

I) AFFAIRES ADMINISTRATIVES

1.1 Marché de fourniture, d'acheminement d'électricité et services associés – Convention avec l'UGAP (Annexe 1)

Depuis le 1^{er} janvier 2021, la collectivité a obligation de mettre en concurrence les fournisseurs d'électricité pour ses sites.

Afin d'accompagner les personnes publiques initialement confrontées à la fin des Tarifs Réglementés de Vente (TRV) puis ayant besoin de mettre en concurrence leurs achats d'énergie, l'UGAP (Union des groupements d'achats publics - centrale d'achat public) met en œuvre des dispositifs d'achat groupé d'énergie. Ainsi, l'UGAP lance une nouvelle procédure de mise en concurrence pour la fourniture d'électricité, pour trois ans, allant du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2027, appelée ELEC 2025.

Une convention établie entre la collectivité bénéficiaire et l'UGAP, définit la nature des prestations réalisées par l'UGAP dans le cadre de cette procédure de mise en concurrence ainsi que les obligations du bénéficiaire (*cf annexe*).

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- ▶ D'intégrer le dispositif mis en place par l'UGAP, pour une procédure d'appel d'offres public de fourniture d'électricité à compter du 1^{er} janvier 2025, pour une durée de trois ans,
- ▶ D'autoriser Monsieur le Président à signer la convention telle qu'annexée.

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** d'intégrer le dispositif mis en place par l'UGAP, pour une procédure d'appel d'offres public de fourniture d'électricité à compter du 1^{er} janvier 2025, pour une durée de trois ans,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention telle qu'annexée.

1.2 Remboursements séjour Maisonnettes du Lac

Monsieur le Président informe le conseil communautaire de deux demandes de remboursements concernant des locations de chalets aux Maisonnettes du Lac.

- ▶ Monsieur et Madame BLANCHARD Gérard,

Madame BLANCHARD est hospitalisée (certificat d'hospitalisation), ils devaient arriver le 12 juin 2023. Monsieur BLANCHARD demande le remboursement de l'acompte de 74,18€.

Monsieur le Président propose au conseil communautaire

- D'accepter le remboursement de l'acompte de 74,18€

► Monsieur et Madame REGNIER Sébastien,

Le couple a passé un séjour du 27 au 29 mai 2023 avec leurs deux enfants. Suite à différents dysfonctionnements, le couple souhaite un dédommagement. Après un contact téléphonique avec Le Président, les deux parties ont trouvé un accord amiable, un remboursement de 90€.

Monsieur le Président propose au conseil communautaire

- D'accepter un remboursement de 90€ soit l'équivalent d'une nuitée et demie.

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** le remboursement de l'acompte de 74,18€ concernant le séjour de Monsieur et Madame BLANCHARD Gérard,
- **ACCEPTE** le remboursement de 90€, soit l'équivalent d'une nuitée et demie concernant le séjour de Monsieur et Madame REGNIER Sébastien.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous documents relatifs aux dossiers.

II) SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)

2.1 Modification du règlement du SPANC (Annexe 2)

Vu l'article L2224-12 du code général des collectivités territoriales relatif à l'établissement d'un règlement de service pour chaque service d'eau ou d'assainissement,

Vu les statuts de la communauté de communes et notamment la compétence « Service public d'assainissement non collectif (SPANC) »,

Vu le travail de la commission Environnement-Développement Durable, réunie le 10 mai 2023,

Monsieur le Président rappelle que le contrat de délégation de service public (DSP) relatif à la gestion du SPANC prend fin au 30 juin 2023. Un accord-cadre de services à bons de commande, d'une durée de trois ans à compter du 1^{er} juillet 2023, a été attribué à l'entreprise SUEZ EAU FRANCE, pour la réalisation des contrôles des installations d'assainissement non collectif.

Suite à ce nouveau mode de fonctionnement du SPANC, il convient de revoir le règlement du service. Monsieur le Président présente les modifications proposées par la commission Environnement-Développement Durable.

Il est proposé au conseil communautaire :

- D'accepter les modifications du règlement du SPANC, telles qu'annexées,
- D'autoriser le Président à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** les modifications du règlement du SPANC, telles qu'annexées,
- **AUTORISE** à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Intervention :

Monsieur BOSNYAK : si le propriétaire ne connaît pas l'emplacement de la fosse septique, est-il sanctionnable.

Réponse : l'emplacement de la fosse septique doit être inscrite sur l'acte de vente de la propriété.

III) AFFAIRES FINANCIERES**3.1 OPAH : Attribution des subventions aux particuliers**

Vu les statuts de la communauté de communes et notamment la compétence Politique du logement et cadre de vie,

Vu la délibération n°20180903 du 27 septembre 2018 considérant d'intérêt communautaire les Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat,

Vu la délibération n°20210328 du 25 mars 2021 relative aux aides propres attribuées par la Communauté de Communes des Vallées de la Bray et de l'Anille,

Dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH), un dossier de demande de subvention, concernant des travaux de « maintien à domicile » a été déposé à la Communauté de Communes au mois de mai :

	Montant HT des travaux subventionnés	Montant total des aides publiques (hors CCVBA)		Montant subvention CCVBA	Reste à charge pour le propriétaire (HT)
Madame LECHOUANE Patricia	12 414.20 €	6 207.10 €	50 %	500 €	5 707.10 €

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- ▶ D'octroyer la subvention au profit de l'administrée précitée et conformément à la convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat,
- ▶ De valider le montant de l'aide indiquée dans le tableau ci-dessus, étant entendu que la somme sera versée au particulier désigné dès lors que ce dernier présentera l'ensemble des pièces administratives nécessaires au virement de la subvention accordée,
- ▶ D'autoriser le Président à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- **OCTROIE** la subvention au profit de l'administrée précitée et conformément à la convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat,
- **VALIDE** le montant de l'aide indiquée dans le tableau ci-dessus, étant entendu que la somme sera versée au particulier désigné dès lors que ce dernier présentera l'ensemble des pièces administratives nécessaires au virement de la subvention accordée
- **AUTORISE** le Président à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

IV) Décisions prises dans le cadre de la délégation accordée au Président par le Conseil Communautaire

L'article L.5211-10 dernier alinéa du code général des collectivités territoriales dispose notamment que le Président doit rendre compte, lors de chaque réunion du Conseil Communautaire, des travaux du bureau et des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant. En conséquence, l'Assemblée est informée :

► Signature de devis

Date de signature	Services	Objet	Fournisseur	Montant
03/05/2023	Tiers Lieu Bessés/Braye	Vérifications électriques	APAVE	550.00 € HT 630.00 € TTC
10/05/2023	GEMAPI	Achat de 28 cages à ragondins, de gants (2 tailles) et des sacs poubelles	POLLENIZ	1 660.19 € HT 1 992.23 € TTC
11/05/2023	Tiers Lieu Bessés/Braye	Passage câble pour portail électrique	GUERIN ELEC	693.73 € HT 832.48 € TTC
11/05/2023	Administratif	Achat d'une station d'accueil pour le poste de secrétariat général	SARTHE FIBRE	91.52 € HT 109.82 € TTC
15/05/2023	Voitures	DACIA Nouvelle Spring (électrique)	RENAULT La Ferté Bernard	15 971.26 € HT 19 762.76 € TTC
16/05/2023	Administratif	Cartes de visite 100 ex.pour la chargée de mission « Logement et accueil des nouveaux arrivants salariés »	NUMERISCANN	60.00 € HT 72.00 € TTC
16/05/2023	Divers sites	Broyage fossé et talus de voirie dans la zone du pressoir Talus autour de la piste	LECOMTE Sylvain	229.50 € HT 275.40 € TTC 436.50 € HT 523.80 € TTC
17/05/2023	Tiers Lieu Bessés/Braye	Achats 2 bureaux, 2 fauteuils, 4 corbeilles à papier + 6 patères	IKEA	737.42 € HT 884.90 € TTC
17/05/2023	Communication	Renouvellement licence Adobe Photoshop	SARTHE FIBRE	365.95 € HT 439.14 € TTC
17/05/2023	Multi Accueil	Forfait entretien climatiseur	Sarl CSD SERVICES	145.00 € HT 174.00 € TTC
24/05/2023	Multi Accueil	Supervision de l'équipe (6 heures)	Yasmine GAUTIER	1056 € Tva non applicable
24/05/2023	Service Techniques	Achat d'un souffleur (+ sac à dos pour batterie + pochette pour ceinture) pour la base de loisirs et Achat d'un coupe bordure avec adaptateur	EQUIP JARDIN	591.74 € HT 710.08 € TTC 452.91 € HT 543.49 € TTC
24/05/2023	Service Techniques	Achat de 2 batteries pour matériels	EQUIP JARDIN	565.25 € HT 678.30 € TTC
24/05/2023	Multi Accueil	Adaptateur USB pour la tablette	SARTHE FIBRE	19.50 € HT 23.40 € TTC
24/05/2023	Hôtel Communautaire	Solution de visioconférence pour la salle du conseil communautaire (télévision, camera, micro, enceinte + installation)	SARTHE FIBRE	2 301.01 € HT 2 761.21 € TTC
25/05/2023	Communication	Lots pour enfants au triathlon	ENDURANCE SHOP	416.67 € HT 500.00 € TTC
26/05/2023	Administratif	Cartes de visiste 2x100 exemp.(Stéphane BOULAY et Alban LEGARCON)	NUMERISCANN	76.00 € HT 91.20 € TTC
26/05/2023	Tiers Lieu Bessés/Braye	Mise en conformité plans	EUROFEU	288.28 € HT 345.94 € TTC
26/05/2023	Tiers Lieu Bessés/braye	Achat de 3 extincteurs + registre	EUROFEU	296.01 € HT 355.22 € TTC
05/06/2023	Formation des Agents	Certificat individuel initial opérateur en collectivités du 27 au 28 juin 2023 pour 1 agent (formation + repas)	CFPPA LA GERMINIERE	341.86 € TVA non applicable
05/06/2023	Ba LOCATIONS Ventes Bâtiment kalista	Achat d'un rideau métallique	ATELIERS COUSIN	1 660.00 € HT 1 992.00 € TTC

05/06/2023	Formation des agents	Formation sauveteur secouriste du travail pour 5 agents : (Petite Enfance, Base de Loisirs, HLL, Service Technique) Durée 1 journée	Centre de Gestion	442.50 € TVA non applicable
06/06/2023	Président	Certificat électronique pour une durée de 3 ans	Berger Levrault	460.00 € HT 552.00 € TTC
06/06/2023	Base de de Loisirs	Achat de 4 rouleaux de 100 sacs forte résistance	RAJA	223.60 € HT 268.32 € TTC
08/06/2023	MSP BESSE S/BRAYE	Réparation coffre gaz/electrique/clim suite dégradation MSP Bessé sur Bray	ECP	1 052.89 € HT 1 263.47 € TTC

Interventions:

Monsieur GREMILLON : Pourquoi ce choix d'acheter de l'équipement chez Equip jardin et pas dans les entreprises locales.

Monsieur GAUTHIER : Où se situe cette entreprise ?

Réponse : le prix d'achat est moindre et la prise en charge des réparations sont plus rapides dans cette entreprise, ce qui n'est pas toujours le cas pour les entreprises du territoire.

Equip Jardin se trouve au Mans

► **Signature charte d'engagements réciproques Communauté de Communes aidante Alzheimer**

Adhésion gratuite pour la collectivité. La charte engage la collectivité à mener au moins une action sur le territoire dans les trois axes majeurs qui sont l'orientation, l'inclusivité, la sensibilisation pour les personnes malades et leurs proches aidants afin de faire connaître l'Association France Alzheimer et maladies apparentées. En contrepartie cette dernière apporte un soutien aux élus sur l'information aux habitants et comment mieux les accompagner.

Intervention :

Monsieur LABURTHE : Comment s'organisera le soutien aux élus.

Réponse : L'association sera un partenaire dans le contrat local de santé

V) Informations du Président

► **Association POLLENIZ**

Monsieur LEBERT informe qu'une réunion d'information aura lieu le 29 juin 2023 à la Chapelle Huon. Un intervenant d'ENQUIN sera présent et donnera de l'information sur la leptospirose et les autres maladies et les risques encourues. Une distribution du matériel a été achetée pour 2000 € et sera distribuée aux piégeurs qui en ont fait la demande.

► **Rencontre association LE FLORE**

Une rencontre a été organisée le 22 juin avec l'association Le Flore, qui propose de l'hébergement temporaire chez l'habitant en présence de Monsieur le Sous-Préfet. Monsieur MANCEAU, directeur de l'association, interviendra lors du conseil communautaire du 31 août pour faire une présentation de l'association.

► **Information SAMU magazine**

Le commercial du magazine SAMU magazine nous propose de promouvoir notre collectivité dans le magazine en achetant une page. Les montants sont 1300€ pour un quart de page, 2200€ pour une demi-page et 3300€ pour une page entière pour une parution annuelle. Ce magazine est adressé au personnel du SAMU. L'ensemble du conseil communautaire ne souhaite pas accepter cette proposition.

Interventions vice-présidents

Monsieur LEBERT : commission le 28 juin à 18 heures sur le règlement fourrière.

Monsieur LABURTHE: La commission Mobilité prévue le 18 juillet est reportée le 6 septembre, un des thèmes abordés sera l'élargissement de la location des scooters. Les bureaux, les salles de réunion sont régulièrement loués à L'Office Cowork.

Madame GAUTIER : le guide petite enfance vous a été distribué, il est à garder en Mairie et sera à distribuer aux parents d'enfants à naître ou de moins de 3 ans. Ce guide permettra aux parents de connaître toutes les informations sur le territoire. Remerciements aux communes pour leurs retours des fiches actions dans le cadre de la Convention territoriale globale. Première réunion copil Cgt avec les référents le 3 juillet 2023. La signature de la convention Ctg sera fin septembre.

Monsieur VADÉ : concernant la voirie, le reprofilage et le broyage sont terminés. Concernant les bâtiments, les travaux d'installation de la pompe à chaleur au musée de la Musiques Mécaniques doivent être terminés.

Madame LELONG : Absence de l'animatrice santé actuellement. Nous devons avancer sur l'élaboration et l'écriture du contrat local de santé, une visioconférence est prévue le 23 août avec l'ARS. Le contrat local de santé doit être signé d'ici mi-décembre 2023.

Monsieur LEDIEU : la commission communication, chemins de randonnées, est reportée, dossier en cours, questionnements de certaines communes sur les chemins de randonnées. Les saisonniers, sont recrutés, pour le BNSSA recrutement seulement pour juillet car la baignade risque d'être fermée en août au vu des conditions climatiques et proliférations des algues. Remerciements à l'équipe technique pour l'identification de la buvette et de la voilerie.

Monsieur BOSNYAK : réunion de Bureau importante le 11 juillet concernant la présentation du diagnostic agricole et du zéro artificialisation Nette dans le cadre du SCOT, présentation par Monsieur RENVOIZÉ

Intervention Monsieur MERCIER

Rencontre avec Messieurs PETER Dominique et CHAPIN Guillaume de GEMAPI, ils conseillent à la communauté de communes de faire le portrait de la biodiversité du territoire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

Liste des délibérations avec les numéros d'ordres

N° d'ordre	Intitulé des délibérations	Page
20230601	MARCHE D'ELECTRICITE - Signature convention UGAP	2023/120
20230602	MAISONNETTES DU LAC - Remboursements séjours	2023/121
20230603	SPANC - Modification du Règlement	2023/121
20230604	OPAH - Attribution de subventions aux particuliers	2023/122

Le secrétaire de séance,

Sébastien MORIN



Le Président de la CC-VBA,

Michel LEROY

COMMUNAUTÉ de COMMUNES des
VALLÉES de la BRAYE et de l'ANILLE
10, Rue Saint-Pierre
72120 SAINT-CALAIS